

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL ALIMENTATION EN EAU POTABLE**  
**IBÈDE LA REGION DE LONGNY AU PERCHE**

**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le quinze février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué le 08 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie de LONGNY LES VILLAGES, sous la présidence de Madame Elyane ENCELIN, Présidente.

**Etaient présents :** Mmes et Ms. ENCELIN, BANCELIN, JOUSSELIN, CIMETIERE, MAIGNAN, NUNS, BRAULT, GUILBERT, BERGER-ROYER, HERLEDAN, POUSSIER, KONING et IHITSAGUE.

**Absents Représentés :** Mme LALAOUNIS, Mme DELEUSE

**Absents excusés :** Mme REIBEL Ms VOLTIER, CRISON

**Egalement excusés :** Agence de l'eau Loire Bretagne ;

Madame ROYER BERGER est nommée secrétaire.

Madame la Présidente ouvre la séance, elle remercie les Membres présents, fait part des excuses des absents.

Elle donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Aucune observation n'étant formulée, on passe à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

- *Présentation et vote des comptes de gestion 2016 ;*
- *Présentation et vote des comptes administratifs 2016 ;*
- *Affectation des résultats 2015 en 2016*
- *Présentation et vote du budget primitif 2017*
- *Regroupement de syndicat*
- *Remise supplémentaire pour des abonnés de Bizou*
- *Informations et questions diverses*

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 :**

**DÉLIBÉRATION N° 2017-04**

Le comité syndical, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Alain BRILHAULT, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Alain BRILHAULT, Receveur municipal.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

**PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :**

**DELIBERATION N° 2017-05**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, la Présidente quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le Comité syndical siège alors sous la Présidence de ANSKE KONING.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Section d'exploitation :**

- Résultats reportés	245 449,50 €
- Dépenses de l'exercice	180 512,19 €
- Recettes de l'exercice	295 835,15 €

- Résultat de l'exercice	115 322,96 €
- Résultat de clôture 2016	360 772,46 €

**Section d'investissement :**

- Résultats de clôture 2015	71 966,82 €	-
- Dépenses de l'exercice	269 907,92 €	
- Recettes de l'exercice	112 605,90 €	
- Résultat de l'exercice	- 157 302,02 €	
- Résultat de clôture 2016	- 85 335,20 €	-
- Restes à réaliser	- 2 585,00 €	

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Le comité syndical adopte à l'unanimité.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AU BUDGET PRIMITIF 2017:**

##### ***DELIBERATION N° 2017-06***

Le comité syndical, constatant que le Compte Administratif présente :

##### **En section d'exploitation**

. un résultat de clôture de l'exercice 2015	245 449,50 €
. un résultat positif pour l'exercice 2016	115 322,96 €
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2016	360 772,46 €

##### **En section d'investissement**

. un résultat de clôture de l'exercice 2016	- 85 335,20 €
. un solde des restes à réaliser 2016	- 2 585,00 €
. soit un besoin de financement de	87 920,20 €

**Décide** d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

. au compte 1068 (recettes) 87 920,20 €

En section d'exploitation de l'exercice 2017

. le solde au compte 002 (Résultat reporté) 272 852,26 €

Adoptée à l'unanimité.

#### **PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 :**

##### ***DELIBERATION N° 2017-07***

Recette de fonctionnement prévisionnel d'une surtaxe de 243 100,00 €

Dépenses prévisionnelles d'investissement :

- Marché de remplacement et/ou renforcement de canalisations : 143 000,00 €  
St Victor de Réno (160 m) « cimetière », Moulicent (2 000m) « RD918 »
- Modification alimentation bêche Chaudronnière

Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur le budget primitif 2017, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 562 224,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 351 190,00 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	562 224,00 €	562 224,00 €
<b>Section d'investissement</b>	351 190,00 €	351 190,00 €
<b>TOTAL</b>	913 414,00 €	913 414,00 €

## **LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le budget primitif 2017 arrêté comme ci-dessus

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

### **REGROUPEMENT DES SYNDICATS**

Madame la Présidente présente le dossier. Ce dossier a été déjà abordé plusieurs fois. Après avoir eu une réunion avec les syndicats du Haut Perche, de Moussonvilliers/Marchainville, Le Pas Saint L'hômer/Les Menus, Madame le Présidente a rencontré le syndicat de Nocé.

Après un rappel de la Loi Notre, le débat s'engage pour statuer sur notre sort avant que d'autres le fassent à notre place.

Il y a donc lieu de prendre une décision quant à notre avenir ; la solution qui semble la plus pertinente, compte tenu des connexions que nous avons avec les différents syndicats, est celle du rapprochement avec Nocé. La procédure que nous adopterions est celle que nous avons eue pour le syndicat de Moulicent/Malétable. Cela signifierait que le SIAEP de la région de Longny soit dissout et ensuite que les communes adhèrent au syndicat de Nocé.

Ce syndicat a le même mode de fonctionnement que le nôtre. Au niveau du programme de renouvellement, il a la même politique. Concernant le prix de l'eau, celui-ci est moins élevé et même que celui du Haut perche.

(A noter que le prix de l'eau hors abonnement du SIAEP de Longny est moins élevé que celui du Haut Perche). Le syndicat de Nocé est également en DSP mais avec Veolia. Son contrat se termine comme le nôtre en 2025. Cours-Maugis-sur-Huisne et Rémalard en Perche adhèrent au syndicat de Nocé. Ainsi donc la commune historique de Boissy-Maugis fera partie intégrante du SIAEP de Nocé.

Madame la Présidente demande aux membres du comité de réfléchir et propose que le bureau du SIAEP rencontre le syndicat de Nocé pour aller plus avant et voir les modalités pratiques à mettre en œuvre. En tout état de cause, cette mise en place se ferait au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Plusieurs délégués s'interrogent sur le devenir des syndicats à partir de 2020 et notamment des représentants des communes, avec les scrutins de liste.

Le comité syndical statuera sur son avenir lors d'une prochaine réunion.

### **REMISE SUPPLEMENTAIRE POUR DES ABONNES DE BIZOU :**

**DELIBERATION N° 2017-08**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical de la demande des abonnés « du pied du château d'eau de Bizou ». En effet, ceux-ci expriment une nouvelle fois les désagréments supplémentaires qu'ils ont subi par rapport aux autres abonnés impactés par les incidents du mois d'aout. Ils signalent à nouveau que la distribution d'eau sur leur secteur a été très perturbée durant de longs mois avant la panne générale. Aussi ils demandent une indemnisation équivalente à ½ abonnement annuel et non 1/3 comme pratiqué sur la facture de janvier 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une indemnisation supplémentaire de 18.91 € TTC aux seuls abonnés « du pied du château d'eau » de bizou, portant ainsi l'indemnisation à ½ abonnement annuel ;
- **DIT** que cette indemnisation supplémentaire est à la charge du SIAEP de la Région de Longny au Perche
- **DEMANDE** à STGS d'appliquer cette remise exceptionnelle sur la prochaine facture.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

### **- REUNION AVEC STGS DU 15 FEVRIER :**

Madame la Présidente fait part des points abordés avec notre fermier : plan de renouvellement et avenir du syndicat.

Concernant le plan de renouvellement, un point est fait. STGS aimerait modifier le calendrier du plan de renouvellement de certains matériels. Cela fera l'objet d'un avenant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée et les Membres présents ont signé le registre.